




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-335**

Séance publique du

23 juillet 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150723- lmc170867-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2015
Date de réception : vendredi 24 juillet 2015
 Pour certification au GABRIEL GUYOT - ACTE EN - COMPTE RENDU ANCIEN - ACTE TRANSMIS POUR EXCUSES AU CONTRAIRE DE LÉGITIMITÉ

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - REVISION DE LA TARIFICATION DE LA GESTION DE
L'ESPACE PUBLIC - DECISION DU CONSEIL**

Le 23 juillet 2015 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, ~~Madame Patricia BORRICAND~~, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MADNA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Raoul BOYER à Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Charlotte BENON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Gaelle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Ravi ANDRE.

Excusés sans pouvoir :

~~NEANT~~ Madame Patricia BORRICAND

Secrétaire : Coralie JAUSSAUD

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

*Rectification d'erreur matérielle
conformément à la délibération du
Conseil Municipal n° DL-2015-384
adoptée lors de sa séance du
28 septembre 2015
de Maire
Maryse JOISSAINS-MASINI*



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2015

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. ROLANDO Christian

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - REVISION DE LA TARIFICATION DE LA
GESTION DE L'ESPACE PUBLIC - DECISION DU CONSEIL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En date du 9 février 2015, le conseil municipal a voté la tarification des services publics et droits divers de la ville par délibération n° DL.2015-2.

Cette délibération incluait dans la section « DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES SECURITE ET SERVICES AUX PUBLICS », les tarifs relatifs à la Gestion de l'Espace Public pour lesquels nous devons nous présenter à nouveau devant vous.

En effet, après le retour d'expérience sur la mise en application de la grille tarifaire, il convient de revoir certains tarifs afin d'optimiser les ressources financières encaissées par la Ville, notamment en régie.

Ainsi, je vous propose les modifications suivantes impactant le titre premier « Les Marchés et les Foires » ainsi que le titre troisième « Occupation du Domaine Public » pour des raisons d'inversion de tarifs, d'ajout de tarifs et de redénomination de libellés.

L'occupation du Domaine Public génère un volume de recettes conséquent ayant un impact fort en matière budgétaire. Pour cela, la Ville doit garantir l'équité, la cohérence de sa politique tarifaire et la tarification qu'elle vote.

Par conséquent, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **ADOPTER** la grille tarifaire révisée en annexe

DL.2015-335 - COMPTABILITE COMMUNALE - REVISION DE LA TARIFICATION DE LA
GESTION DE L'ESPACE PUBLIC - DECISION DU CONSEIL-

Présents et représentés	: 55 54
Présents	: 43 42
Abstentions	: 1
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54 53
Pour	: 46 45
Contre	: 8

Ont voté contre

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Se sont abstenus

Jean-Jacques POLITANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

TITRE PREMIER - LES MARCHES ET LES FOIRES - GRILLE MODIFICATIVE

Tous les autres tarifs du titre premier issus de la délibération DL.2015-2 restent inchangés et applicables

	Type de tarification	Tarif 2014	Tarif 2015	Variation effective
I. MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES				
Etalages ordinaires (3 jours par semaine)	Abonnés - le ml/mois	17,50 €	18,00 €	2,86%
Etalages ordinaires - Cours Mirabeau (2 jours par semaine)	Abonnés - le ml/mois		12,00 €	Création

TITRE TROISIEME - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Type de tarification	Tarif 2014	Tarif 2015	Variation effective
1ère Section : MOBILIERS et DISPOSITIFS DIVERS				
Appareils de préparation culinaire	Par an	292,50 €	301,50 €	3,08%
	Par mois	24,50 €	25,00 €	2,04%
Rôtissoire	Unité par an	200,00 €	206,00 €	3,00%
Banques réfrigérées	Unité par an	382,00 €	393,50 €	3,01%
Congélateur	Unité par an	141,00 €	145,00 €	2,84%
Etalage vente alimentaire	par mois	40,00 €	41,00 €	2,50%
Mobilier divers de vente	Unité par an	85,50 €	88,00 €	2,92%
Point de distribution de journaux gratuits	Par point ou présentoir / an	140,00 €	144,00 €	2,86%
Etalage installé à l'extérieur d'un commerce	Le m2 / an	85,50 €	88,00 €	2,92%
Etalage devant magasin, avec employé permanent ou démonstrateur	Le m2 / jour	20,00 €	20,50 €	2,50%
Etalage devant magasin, avec employé permanent ou démonstrateur	Le m2 / an	135,20 €	139,50 €	3,18%
Vendeurs de confiseries, ballons, jouets, posters, affiches et toute autre formule diverse	Le m2 / jour	10,00 €	10,50 €	5,00%
Buvette temporaire dans le cadre d'une manifestation	Forfait	40,00 €	41,00 €	2,50%
Buvette temporaire dans le cadre d'une manifestation	Demi-tarif pour les associations régies par la loi de 1901	20,00 €	20,50 €	2,50%
Appareils de chauffage	Unité par an	93,50 €	96,50 €	3,21%
Brumisateur	Unité par saison	117,50 €	121,00 €	2,98%
Climatiseur	Unité par an	102,00 €	105,00 €	2,94%
Complexe audio vidéo culturel "le Cézanne" (passage souterrain rue Villars)	Par an	6 541,50 €	6 737,50 €	3,00%
Distributeurs automatiques de billets	Unité par an	207,00 €	213,00 €	2,90%
Distributeurs automatiques autres (types boissons, bonbons, etc)Unité	Unité par an	320,00 €	329,50 €	2,97%
Globes lumineux, spots, dispositif d'éclairage	Unité par an	15,50 €	16,00 €	3,23%

TITRE TROISIEME - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Type de tarification	Tarif 2014	Tarif 2015	Variation effective
1ère Section : MOBILIERS et DISPOSITIFS DIVERS				
Panneaux lumineux	Unité par an	25,00 €	26,00 €	4,00%
Panneaux ordinaires < à 1m2	Unité par an	61,00 €	63,00 €	3,28%
Panneaux ordinaires > à 1m2	Unité par an	127,00 €	131,00 €	3,15%
Panneaux sur pied	Unité par an	190,50 €	196,00 €	2,89%
Parc à gaz, bouteilles	Le m2 / an	429,50 €	442,50 €	3,03%
Ecrans de protection	Unité par an	11,00 €	11,50 €	4,55%
Tentes ou Stores ou Bannes	Le m2 / an	4,00 €	4,00 €	0,00%
Vases, caisses d'arbustes, arbustes décoratifs hors terrasse	Unité par an	45,00 €	46,50 €	3,33%
Vitrines en saillie > à 1 m2	Unité par an	77,50 €	80,00 €	3,23%
Vitrines en saillie < à 1 m2	Unité par an	40,00 €	41,00 €	2,50%
Encombres épars,	le m2/an	229,50 €	236,50 €	3,05%
Rampes lumineuses	Le ml/an		13,50 €	Création
Oriflammes	L'unité/an		196,00 €	Création
Déssertes	L'unité/an		150,00 €	Création
Occupation commerciale sans droit ni titre (hors terrasse)	Le m2 / jour	60,00 €	62,00 €	3,33%
REDUCTION DES TARIFS EN RAISON DES MARCHES PERMANENTS				
Mobiliers ne pouvant être installés tous les matins en raison du marché		Nouveau Tarif	Réduction de 50%	
Mobiliers ne pouvant être installés quatre matinées par semaine en raison du marché		Nouveau Tarif	Réduction de 30%	
Mobiliers ne pouvant être installés trois matinées par semaine en raison du marché		Nouveau Tarif	Réduction de 25%	
2ème section : FOURGONS-MAGASINS, BOXES, KIOSQUES et BALADEUSES, VEHICULES FOURGONS-MAGASINS servant à la vente de pizzas et autre alimentaire				
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	le m2 / mois	41,50 €	41,50 €	0,00%
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	Occupation temporaire Le m2 / jour	4,00 €	4,00 €	0,00%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	le m2 / mois	33,50 €	33,50 €	0,00%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	Occupation temporaire Le m2 / jour	3,50 €	3,50 €	0,00%
Zone suburbaine et Villages	le m2 / mois	28,00 €	28,00 €	0,00%
Zone suburbaine et Villages	Occupation temporaire Le m2 / jour	3,00 €	3,00 €	0,00%
1. KIOSQUES DE PETITE RESTAURATION et/ou DE CONFISERIE				
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	Unité / mois	871,00 €	871,00 €	0,00%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	Unité / mois	616,00 €	616,00 €	0,00%
Zone suburbaine et Villages	Unité / mois	414,00 €	414,00 €	0,00%

TITRE TROISIEME - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Type de tarification	Tarif 2014	Tarif 2015	Variation effective
2ème section : FOURGONS-MAGASINS, BOXES, KIOSQUES et BALADEUSES, VEHICULES FOURGONS-MAGASINS servant à la vente de pizzas et autre alimentaire				
2. KIOSQUES A JOURNAUX				
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	Unité / mois	422,00 €	422,00 €	0,00%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	Unité / mois	223,50 €	223,50 €	0,00%
Zone suburbaine et Villages	Unité / mois	223,50 €	223,50 €	0,00%
3. KIOSQUES A FLEURS				
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	Unité / mois	1 698,50 €	1 698,50 €	0,00%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	Unité / mois	1 029,00 €	1 029,00 €	0,00%
Zone suburbaine et Villages	Unité / mois	357,50 €	357,50 €	0,00%
4. DIVERS				
Box passage souterrain	Unité / mois	427,50 €	440,50 €	3,04%
Stands de vente de marrons grillés, barbes à papa	Le m²/jour		4,00 €	Création
	Le m²/mois		42,00 €	Création
Structure commerciale temporaire < à une semaine	Unité	351,00 €	361,50 €	2,99%
Structure commerciale temporaire	Par mois	1 405,00 €	1 447,00 €	2,99%
3ème section : SANITAIRES A USAGE PUBLIC				
Utilisation d'une sanisette	Droit	0,50 €	0,50 €	0,00%
4ème section : TERRASSES DES CAFES, BARS, RESTAURANTS, BRASSERIES ou TOUT AUTRE ETABLISSEMENT				
1. Terrasses ouvertes autorisées				
Comportent du mobilier : tables, chaises, porte-menus, parasols, stores, plancher mobiles	Le m2 / an-Zone 1	86,00 €	86,00 €	0,00%
	Le m2 / an-Zone 2	68,80 €	69,00 €	0,29%
	Le m2 / an-Zone 3	40,60 €	40,50 €	-0,25%
	Le m2 / an-Zone 4	25,90 €	26,00 €	0,39%
2. Terrasses semi-fermées autorisées :				
Comportent du mobilier : tables, chaises, porte-menus, parasols, stores, plancher mobiles. Elles sont délimitées dans leur contour par des écrans protecteurs en matériaux divers (verres, toiles, grilles, bois etc) Ceux-ci doivent être mobiles.	Le m2 / an-Zone 1	135,20 €	135,00 €	-0,15%
	Le m2 / an-Zone 2	90,50 €	90,50 €	0,00%
	Le m2 / an-Zone 3	53,50 €	53,50 €	0,00%
	Le m2 / an-Zone 4	35,70 €	35,50 €	-0,56%
3. Terrasses fermées (ou véranda) :				
Constitue une terrasse fermée (ou véranda), toute structure en matériau rigide ou souple, transparent ou non, fixée ou maintenue au sol, et permettant une véritable extension fermée des établissements en emprise sur le domaine public. Ce type de terrasse comporte du mobilier tables, chaises, porte-menus, planchers mobiles. Elles sont délimitées par des dispositifs fixes dont le périmètre est clos.	Le m2 / an-Zone 1	184,50 €	184,50 €	0,00%
	Le m2 / an-Zone 2	112,00 €	112,00 €	0,00%
	Le m2 / an-Zone 3	66,50 €	66,50 €	0,00%
	Le m2 / an-Zone 4	45,50 €	45,50 €	0,00%

TITRE TROISIEME - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Type de tarification	Tarif 2014	Tarif 2015	Variation effective
4ème section : TERRASSES DES CAFES, BARS, RESTAURANTS, BRASSERIES ou TOUT AUTRE ETABLISSEMENT				
4. Extension des terrasses autorisées				
50 % du tarif normal D.C.M n°9/91	Le m2 / an-Zone 1	43,00 €	43,00 €	0,00%
	Le m2 / an-Zone 2	34,50 €	34,50 €	0,00%
	Le m2 / an-Zone 3	20,20 €	20,00 €	-0,99%
	Le m2 / an-Zone 4	12,90 €	13,00 €	0,78%
REDUCTION DES TARIFS EN RAISON DES MARCHES PERMANENTS				
Terrasse ne pouvant être installée tous les matins en raison du marché		Nouveau Tarif	Réduction de 50%	
Terrasse ne pouvant être installée quatre matinées par semaine en raison du marché		Nouveau Tarif	Réduction de 30%	
Terrasse ne pouvant être installée trois matinées par semaine en raison du marché		Nouveau Tarif	Réduction de 25%	